



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-01-2026 /

Dossier complet le : 05-01-2026 /

N° d'enregistrement : 011301/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une surface commerciale - Saint-Jean-de-Maurienne

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

Direction Regionale de PONTCHARRA

N° SIRET

34326262215113

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BIENAIME

Prénom(s)

Marc

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération projetée se situe sur les parcelles référencées BD numéros 35, 36 ainsi qu'une partie de la BD 229 (30m²) et BD 225 (65 m²) dont la surface cadastrale totale est de 4 926 m². Le projet consiste en la démolition du bâtiment actuel pour une reconstruction d'une surface commerciale consistant en un magasin LIDL en R+1 et un parking en RDC. Les travaux comprennent : - La démolition totale du bâtiment existant - La mise en place du système de gestion des eaux pluviales notamment la création de réseaux de collecte et d'un bassin d'infiltration enterré d'un volume minimal de 208m³ (dimensionnement pour une pluie 30ans + 20%). - La construction du bâtiment commercial LIDL et des surfaces aménagées intégrant la création d'un parking couvert de 65 places et 20 places en extérieur.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de créer un magasin LIDL en R+1, sur la commune de Saint Jean de Maurienne. Ce projet entre dans une démarche de développement commercial de l'enseigne LIDL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Deroulement du chantier : Demolition des batiments actuels, evacuation des gravats et excedents, aménagement du systeme de gestion des eaux pluviales (reseau de collecte, bassin de retention sous voirie...), terrassement, construction du batiment integrant la surface commerciale et l'aire de stationnement, mise en oeuvre de la toiture terrasse, aménagements des espaces verts et de la voie de desserte. Acces : Le chantier sera accessible comme actuellement. Un plan de circulation et de stationnement des engins et des camions sera mis en place pour permettre la circulation au sein de ce secteur.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet consiste en la demolition des batiments existants et la construction d'une surface commerciale de l'enseigne LIDL en R+1. Existant : Le site dispose actuellement d'un acces pieton depuis l'Avenue du 8 Mai 1945 ainsi que la Rue du Parc de la Vanoise et pour les vehicules legers (VL) et poids lourds (PL), ils seront conserves et remanies dans le cadre du projet (sens de circulation unique...). Projet : L'entree des VL se fera des deux cotes, mais l'entree PL se fera uniquement par la Rue du Parc de la Vanoise. L'acces pietons et cyclistes pourra se faire depuis l'ensemble des voiries longeant la parcelle. Le projet prevoit la creation d'une activite commerciale avec une surface de vente LIDL de 1 530 m². Aucune activite pouvant generer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualite de l'air, ne sera presente sur site. Des panneaux photovoltaïques seront installes sur une partie de la toiture, representant une superficie de 1 101 m². Les eaux pluviales de toiture et de parking du projet seront collectees puis envoyees dans un bassin d'infiltration entere dimensionne pour une pluie de projet de periode de retour trentennale (+ majoration de 20%). Ce bassin aura un volume minimal de 208m³ et sera implante sous la voirie d'acces au Nord. En cas de pluie superieur a T=30 ans, un parcours a moindre dommage est prevu pour stocker l'excédent sur la voirie (les pentes seront modelees en consequence). (cf. Annexe 10 - Notice hydraulique)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (PC) valant permis de demolir (PD) et integrant l'autorisation d'exploitation commerciale (AEC).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcellaire du projet : Surface plancher demolie : Surface de plancher creee / de vente creee : Surface d'espaces verts / Nombre d'arbres plantes : Capacite totale de l'aire de stationnement :	(4 926, m2) (3 000, m2) (2 489 / 1530, m2) (985 / 24, 32 / arbres) (85, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 1073 Voie : Rue du Parc de la Vanoise
Lieu-dit :
Localité : 1073 Rue du Parc de la Vanoise 73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Code postal : 73300 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 6°21'56"E Lat. : 45°16'7"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Saint Jean de Maurienne - Zone Ue

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

non

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site se situe a proximite directe (5 km) de plusieurs zonages ecologiques : - 1 site acquis par le CEN: le Poutet - 3 sites geres par le CEN: Adrets de Montbrunal a Berold, plan de la Chapelle, Serpoliere - 6 ZNIEFF de type I: Hetraie de Saint Julien-Mont-Denis, Croix de Tetes, perron des Encombres, Pelouse des Plantees, Echaillon et les alentours de Montandre. Coteaux de Saint Thecle et foret
En zone de montagne ?	☒	☐	oui
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone d'etude n'est pas concernee par un arrete de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	non
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Au vu de la distance entre le parc naturel et la zone du projet et au vu de l'absence de lien hydrographique entre ces deux zones, aucun impact ne sera observe.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Non
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par les sites inscrits et classes, ni leur zone tampon. Le plus proche se situe à 3 km au Nord de la zone du projet. Il s'agit du site inscrit aux monuments historiques "Eglise Notre-Dame". La réalisation des travaux n'aura pas d'impact sur ce site inscrit en raison de la distance entre le projet et le site inscrit et la présence d'infrastructures et de voiries séparant ces deux zones.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est recensée niveau de la zone du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par un PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 24 juillet 2019. D'après ce document le projet est concerné par un aléa lié aux inondations, ainsi que mouvement de terrain.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	PPR : zone à risque pour mouvement de terrain (glissement de terrain et éboulement ou chutes de pierre) et inondation (par ruissellement et coulée de boue, par lave torrentielle et par une crue torrentielle)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	- 0 site pollué (ou potentiellement pollué) est répertorié par BASOL dans un périmètre de 500 m. L'étude révèle une présence de pollution inférieure aux limites réglementaires. Le risque potentiellement lié aux sols qui pourra être induit par les HAP sera neutralisé par la construction d'un bâtiment au-dessus des terres impactées. La dalle de béton couvrera la voie de transfert entre l'impact et les
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas concernée par une Zone de Répartition des Eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par les sites inscrits et classes, ni leur zone tampon.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	- 1 Site Natura 2000 (ZSC et ZPS): Perron des Encombres Le zonage ecologique le plus proche est le site Natura 2000 du Perron des Encombres, situe a 800 metres de la zone d'etude. Il s'agit d'un site d'importance pour la nidification d'oiseaux des milieux boisés (Pic noir, Bondrée apivore, Milan noir, Chouette de Tengmalm..), ouverts/semi-ouverts (L'annonede alpin Tétraz lvré
D'un site classé ?	☐	☒	La zone d'etude n'est pas situee dans un site classe et n'est pas concerne par la problematique des sites classes.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prelevement d'eau ne sera realise dans le cadre de cet aménagement. Actuellement, la zone est deja raccordee au reseau d'eau potable et la vocation commerciale de la zone sera conservee.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les eaux pluviales des surfaces impermeabilisees de la zone du projet seront infiltrees dans un bassin enterre de 208m ³ minimum.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La majorite des materiaux extraits dans le cadre du projet sera issue de la phase de demolition du bati existant et des terrassements.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet sera deficitaire en materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	non

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le terrain dispose déjà des réseaux de services concédés. Les surfaces aménagées ne sont pas augmentées de manière significative en comparaison à l'existant.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur une zone présentant une surface aménagée (surface commerciale), une surface d'espaces verts limitée et aucun milieu naturel d'intérêt notable n'est observé. Aussi, la zone se situe, sur un secteur urbanisé en bordure de voiries limitant les enjeux écologiques. Il n'y a pas d'impact et au vu de la distance avec des sites d'intérêt écologique, il n'y aura pas d'impact sur les
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas située dans le zonage d'un site Natura 2000. Le zonage écologique le plus proche est le site Natura 2000 du Perron des Encombres, situé à 800 mètres de la zone d'étude
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La zone n'est pas utilisée pour les usages agricoles, forestiers, maritimes. Le projet n'engendrera pas de consommation d'espace agricole, forestier ou maritime.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	A ce jour et selon les informations transmises par le BRGM et le MEDDE, il s'avère qu'à moins de 500m du bien : - 15 sites industriels et activités de service sont répertoriés par BASIAS. - 1 entreprise SEVESO seuil haut à moins de 1.5km - 1 entreprise SEVESO seuil bas à moins de 1.5km La commune est concernée par une rupture de barrage
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone du projet se situe dans la zone inondable identifiée dans le PPRI. La zone du projet est également concernée par : - Séisme : modéré - Retrait gonflement des argiles : faible - Radon : faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activité industrielle et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La zone du projet n'est pas concernée par un risque sanitaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Ce projet accueillera, en plus des employés de la structure, de nombreux clients mais ne générera pas de trafic supplémentaire au droit des accès du site du fait du transfert de l'activité commerciale Lidl située de l'autre côté de l'Avenue du 8 Mai 1945. La nature du projet qui vise seulement un agrandissement faible de la surface commerciale. (Cf. Annexe 10)
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Une activité commerciale n'est pas de nature à générer de nuisances sonores directes, mais de façon indirecte par le flux automobile. Le projet ne modifiant pas l'activité actuelle, le trafic actuel restera sensiblement le même.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	non
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'accueillera aucune activité industrielle et n'engendrera pas d'émissions d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	non
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seule la phase de démolition du bâti présent sera de nature à créer des vibrations. Celles-ci seront cependant très localisées et ponctuelles, et sans altérer la stabilité des constructions voisines.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration ne sera générée en phase exploitation.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet prévoyant seulement une démolition/reconstruction, l'ajout d'éclairage sera restreint et limité aux horaires d'ouverture et sera atténué en période nocturne (enseigne éteinte la nuit).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La zone du projet se situant à proximité de l'Avenue du 8 Mai 1945 et au sein d'une zone commerciale qui est déjà concernée par des émissions lumineuses et ne dégradera donc pas l'ambiance lumineuse du secteur.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, les opérations de démolition des bâtiments et de terrassement peuvent entraîner temporairement l'envol de poussières. Ces envols seront toutefois très localisés et ponctuels. Aucun rejet ne sera en revanche engendré en phase d'exploitation, ce projet concernant l'aménagement d'une activité commerciale non industrielle.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales du projet seront gérées par infiltration avec un bassin en structure alvéolaires de 208m ³ minimum, dimensionné sur la base d'une pluie trentennale avec une majoration de 20% et implanté avec la voirie.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	En cas de pluie supérieure à T=30 ans, un parcours à moindre dommage est prévu pour stocker l'excédent sur la voirie (les pentes seront modélisées en conséquence).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet consistant en une demolition et reconstruction d'un batiment, aucun rejet d'eaux usees supplementaire significatif ne sera produit. Les eaux usees seront collectees en reseau separatif puis evacuees dans le reseau existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, le projet produira des dechets inertes ou non dangereux principalement dus a la demolition du batiment actuel. Le projet consistera en une reconstruction de l'espace commercial, ce qui ne produira pas de dechets dangereux ou de dechets inertes supplementaires par rapport a la situation actuelle en phase exploitation. Aucune activite industrielle ne sera presente sur le site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun monument historique, site classe ou inscrit n'est present a proximite du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet consiste en une demolition/reconstruction de batiments sur une emprise deja amenee non utilisee pour des usages agricoles ou activites humaines. Ainsi, les usages du sol ne seront pas modifies et le projet n'aura pas d'incidence negative sur les activites humaines ou sur l'agriculture.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet n'ayant fait l'objet d'une etude d'impact ou d'une demande d'examen au Cas par Cas et ayant ete autorise n'a ete recense sur le site du projet. Cependant, il existe un projet de reamenagement de l'entree centre et du quartier de la cite Monetta avec creation d'une voie sur verge en rive.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La commune de Saint Jean de Maurienne n'est pas située en zone transfrontalière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- le trafic routier : afflux de véhicules - Faible : actuellement le site et les alentours sont déjà en surface commerciale

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les eaux pluviales du projet seront gérées par infiltration avec un bassin en structure alvéolaires de 208m³ minimum, dimensionné sur la base d'une pluie trentennale avec une majoration de 20% et implanté sous la voirie d'accès au Nord. En cas de pluie supérieure à T=30 ans, un parcours à moindre dommage est prévu pour stocker l'excédent sur la voirie (les pentes seront modélisées en conséquence). Le bâtiment prend en compte la réglementation thermique 2012 (cf. Annexe 10). Concernant le trafic routier, une étude de circulation a été réalisée (Annexe 10) qui précise que le projet a un impact négligeable sur le trafic. En complément, des panneaux photovoltaïques seront installés sur une partie de la toiture afin de limiter l'impact environnemental en favorisant un approvisionnement en énergie renouvelable. La construction respectera la réglementation thermique 2012 (Annexe 10) afin de limiter la consommation d'énergie.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est pas de nature à faire l'objet d'une évaluation environnementale car il est projeté sur une zone artificialisée (surface commerciale) et s'installe en continuité de l'urbanisation. Il ne générera pas de trafic supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Ce projet n'aura pas d'incidence sensible sur la biodiversité (faible potentiel écologique) ainsi que sur le paysage urbain, et une gestion des eaux pluviales sera effectuée (bassin d'infiltration de 208 m³ minimum). Enfin, le projet a bien intégré le risque d'inondation dans sa conception en prenant des mesures particulières (matériaux, calage altimétrique, signalisation...). Toutes les thématiques particulières ont fait l'objet d'une étude dédiée qui vous est transmise en annexe 10 (gestion des eaux pluviales, inondation, remontée de nappe, thermie, circulation).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

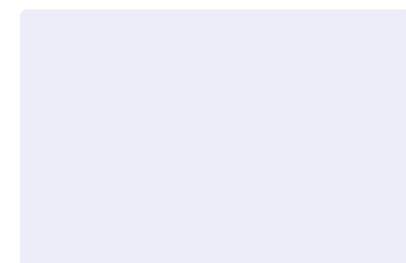
Nom GARNIER

Prénom Anthony

Qualité du signataire Maitre d'oeuvre

À Condrieu

Fait le 05-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)